

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Axiom Long Short Credit

Compartiment d'AXIOM LUX,

Part P (EUR) - Code ISIN : LU2177671059

Cette SICAV est gérée par AXIOM Alternative Investments

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les caractéristiques essentielles du Compartiment sont les suivantes :

- Le Compartiment a pour objectif d'obtenir des rendements corrigés du risque attractifs dans la durée.
- Le Compartiment fait l'objet d'une Gestion active. Ses performances pourront être comparées à celles de plusieurs indices définis dans le prospectus (les "Indices de référence") dans le cadre de son processus d'investissement. Conformément à celui-ci, la Société de gestion a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment. Elle peut notamment décider de l'exposer à des entreprises, des pays et des secteurs qui ne sont pas représentés dans les Indices de référence.
- Le Compartiment cherchera à atteindre son objectif de gestion en prenant des positions longues et courtes, principalement sur des titres obligataires européens et nord-américains. Il pourra également investir dans des actions à hauteur de 20% de la part de son actif net correspondant à des expositions longues.
- Le Compartiment pourra s'exposer directement ou indirectement à des titres obligataires émis par des entreprises et des États ainsi qu'à des actions cotées ou négociées sur un Marché reconnu. Il ne sera limité à aucun secteur.
- Les titres obligataires auxquels le Compartiment sera exposé pourront être à taux fixe ou variable. Ils pourront être notés Investment Grade ou non par une Agence de notation reconnue voire ne pas avoir de notation. Leur coupon pourra être payé soit espèces, soit en titres, soit en espèces ou en titres nouveaux. Il pourra s'agir d'obligations à coupon zéro ou encore

d'obligations convertibles. Le Compartiment pourra s'exposer à des titres obligataires Non-Investment Grade jusqu'à 100% de son actif net. Les titres souverains pourront être émis par des États appartenant ou non à l'OCDE.

- Le Compartiment pourra investir par le biais de dérivés sur indices permettant une exposition à un marché ou à un secteur dans son ensemble. Il pourra investir indirectement dans des actions ou dans des titres obligataires précis à travers d'autres types d'instruments dérivés tels que les Total Return Swaps (TRS), les options, les futures, les Credit Default Swaps (CDS) et les Contracts for Difference (CFD). Il pourra également avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture.
- Compte tenu de l'utilisation de produits dérivés, les positions longues du Compartiment pourront représenter jusqu'à 125% de l'actif net du Compartiment tandis que les positions courtes seront normalement limitées à 100%.
- Le Compartiment pourra aussi s'exposer indirectement à des titres conformes à sa politique d'investissement à travers des fonds cotés (ETF) à capital variable ou des organismes de placement collectif (OPC) à capital variable. Ces investissements seront soumis au plafond global d'investissement dans des OPC.

Autres informations :

- La durée de placement recommandée est de trois ans minimum.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues à tout moment et centralisées le jour de valorisation, au plus tard à 12h00 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible,
Rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé,
Rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de sa stratégie de gestion qui consiste à investir sur le marché obligataire international et notamment dans des obligations à coupon fixe perpétuel.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Compartiment.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : l'investisseur s'expose aux défauts des obligations choisies dans le portefeuille. Ce risque pourra représenter jusqu'à 100% du portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie : le Compartiment pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. Ces opérations exposent le Compartiment à un risque de défaillance de celui-ci.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Jusqu'à 2%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	Jusqu'à 0,65% TTC maximum par an *
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15%

* Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent ni les commissions de surperformance, ni les commissions de mouvement.

Pour plus d'informations sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter au prospectus de ce Compartiment.

PERFORMANCES PASSES

L'OPCVM a été créé en 2020.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants et les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées. Les performances passées sont calculées en euros, coupons nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques de la SICAV, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la Société de gestion sur simple demande écrite à : Axiom Alternative Investments – 39, Avenue Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@axiom-ai.com
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.axiom-ai.com.
- La responsabilité d'Axiom Alternative Investments ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cette SICAV.
- Des informations sur les autres catégories de parts peuvent également être obtenues auprès de la Société de gestion.
- Les rapports annuels et semestriels de cette SICAV sont disponibles auprès de la Société de gestion.
- La politique de rémunération définie par AXIOM Alternative Investments est disponible sur le site internet : http://www.axiom-ai.com/index.php?page=Informations_Reglementaires&lng=FR. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible sur demande.

Cette SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Axiom Alternative Investments est réglementée par l'Autorité de Marché Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/06/2020.